

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I. a - Conservation du Patrimoine Naturel			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	.Ruisseau des Bultiaux .Ruisseau des Prés .A.P. du 16/01/1970	Ddtm
II. a - Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE : Servitude de protection des lignes haute - tension	Lignes: MASTAING - PONT / SAMBRE 225kv ESTREUX – MAUBEUGE 225kv PONT / SAMBRE – LE QUESNOY 90 kv	Rte
I.3	GAZ: Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations: .TAISNIERES / HON - CRAPEAUMESNIL dite « Artère du NORD 1 » .TAISNIERES / HON - VILLERS LE BEL dite « Artère du NORD 2 »	Grt Gaz
II.d - Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude relative aux conduites	VILLERS-POL/DESSUS HAUTMONT/LA COUTURE DE FOREST	France Télécom
III.b - Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
voir liste ci-jointe**